Renouvellement des 60 membres au Conseil national de la protection de la nature

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
November 2021

Le ministÃ¨re de la Transition Ã©cologique lance un appel Ã candidatures d'experts scientifiques et de spÃ©cialistes issus de la recherche, de l'enseignement, de la gestion et de la restauration d'espaces naturels, en matiÃ¨re de connaissance, de veille et d'observation de la biodiversitÃ©, afin de renouveler les 60 membres du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) pour un mandat de cinq annÃ©es, soit du 27 mars 2022 au 27 mars 2027.

L'article 14 de la loi nÂ° 2016-1087 du 8 aoÃ»t 2016 pour la reconquÃªte de la biodiversitÃ©, de la nature et des paysages a instituÃ© le Conseil national de la protection de la nature (CNPN), Ã l'article L. 134-2 du code de l'environnement, avec pour mission d'apporter, par ses avis, une expertise scientifique et technique. Il peut Ãªtre consultÃ© sur les projets de loi, d'ordonnance et de dÃ©cret concernant ses domaines de compÃ©tence et les travaux scientifiques et techniques y affÃ©rents. Il peut Ã©galement se saisir d'office.

DÃ©pÃ´t des candidaturesÂ - 19 novembre 2021